



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie

**LUNDI 05 MAI 2025 à 19H30**

*Le temps d'échange avec les habitants se déroulera de 19h00 à 19h30*

*Affiché le mercredi 30 avril 2025*

## ORDRE DU JOUR – Session ordinaire

	APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 24 MARS 2025 ET DU 14 AVRIL 2025
<b>1</b>	URBANISME - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CHEMIN DES CROSES
<b>2</b>	PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DE POSTES
<b>3</b>	PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION DES EMPLOIS D'ÉTÉ
<b>4</b>	PERSONNEL COMMUNAL - MANDAT AU CDG38 POUR LE RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS ET CONTRAT GROUPE
<b>5</b>	ÉQUIPE MUNICIPALE - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SIRCAT
<b>6</b>	ASSOCIATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES BARNUMS COMMUNAUX
<b>7</b>	AGGLOMÉRATION - AVENANT AUX CONVENTIONS DE SERVICES RÉALISÉES PAR VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
<b>8</b>	FINANCES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE

